

**CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2024**

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents pour cette séance budgétaire.

**Affaires financières****Vote des taux des impôts locaux 2024.**

Au vu de la conjoncture actuelle, de l'augmentation du coût de l'énergie et des assurances, de l'inflation et de la diminution de certaines dotations de l'Etat, les taux seront révisés de la manière suivante :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.70 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.17 %
- taxe d'habitation : 18.36 %

**Réalisation d'un prêt relais.**

Pour les besoins de financement des travaux de la MAM en attendant le retour des subventions de la CAF, la Commune contractera auprès de La Banque Postale de Paris un prêt relais à court terme pour un montant de 100 000,00 €.

**Tarifs 2024.**

Les tarifs municipaux sont réévalués conformément au tableau ci-dessous :

| PHOTOCOPIE                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2022     | 2023     | 2024     |        |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|--------|--------|
| Format A4 simple (Noir et blanc)                                                                                                                                                                                                                                                            | *0       | *0       | *0       |        |        |
| Format A4 recto verso (Noir et blanc)                                                                                                                                                                                                                                                       | *0       | *0       | *0       |        |        |
| Format A3 simple (Noir et blanc)                                                                                                                                                                                                                                                            | *0       | *0       | *0       |        |        |
| Format A3 recto verso (Noir et Blanc)                                                                                                                                                                                                                                                       | *0       | *0       | *0       |        |        |
| LOCATION                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2022     | 2023     | 2024     |        |        |
| - Chasse (2/02/2015 – 01/02/2024)                                                                                                                                                                                                                                                           | 6 850.00 | 6 850.00 | 9 000.00 |        |        |
| - Pêche (1/1/2016 – 31/12/2024)                                                                                                                                                                                                                                                             | 218.31   | 218.31   | 218.31   |        |        |
| Maison des Associations - Petite salle (journée ou soirée)<br>Uniquement pour réunion                                                                                                                                                                                                       | 35.00    | 45.00    | 45.00    |        |        |
| Foyer Saint-Georges<br><br>Hiver : Du 01/01/2024 au 30/04/2024 et du 01/11/2024 au 31/12/2024<br>Été : Du 01/05/2024 au 30/10/2024                                                                                                                                                          |          | TARIFS   |          |        |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          | Été      | Hiver    | Été    | Hiver  |
| Demi-journée- Réunion ou apéritif                                                                                                                                                                                                                                                           | 110.00   | 110.00   | 130.00   | 110.00 | 150.00 |
| Journée                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 250.00   | 250.00   | 270.00   | 250.00 | 290.00 |
| Week-end (samedi/Dimanche ou 2 jours) pour les Habitants du Village                                                                                                                                                                                                                         | 360.00   | 360.00   | 400.00   | 360.00 | 420.00 |
| Week-end (samedi/Dimanche ou 2 jours) pour les Associations du Village                                                                                                                                                                                                                      | 250.00   | 250.00   | 290.00   | 250.00 | 310.00 |
| 3 jours                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 460.00   | 460.00   | 520.00   | 460.00 | 550.00 |
| 4 jours                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 510.00   | 510.00   | 590.00   | 510.00 | 630.00 |
| Jours supplémentaires                                                                                                                                                                                                                                                                       | 50.00    | 50.00    | 70.00    | 50.00  | 90.00  |
| Réduction de -20% pour les habitants de Durmenach - Charges comprises                                                                                                                                                                                                                       |          |          |          |        |        |
| Une caution est demandée à la location pour les frais éventuels de nettoyage ou de détérioration. Elle est restituée lorsque les clefs seront rendues par le locataire si aucune observation n'est faite sur la propreté de la salle, les lieux, le matériel et la tranquillité du village. | 200.00   | 200.00   |          | 200.00 |        |
| Forfait ordures ménagères à compter du 01/07/2010<br>(si elles restent à la charge de la commune)                                                                                                                                                                                           | 80.00    | 80.00    |          | 80.00  |        |
| CONCESSION SOURCE                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2022     | 2023     | 2024     |        |        |
| - Section 7 parcelle 124/78 (du 01/01/2020 au 31/12/2028)                                                                                                                                                                                                                                   | 150.00   | 150.00   | 160.00   |        |        |
| - Section 6 parcelle 83 (du 01/01/2019 au 31/12/2027)                                                                                                                                                                                                                                       | 150.00   | 150.00   | 160.00   |        |        |
| -Section 7 parcelles 146/147 (01/01/2015-31/12/2023)                                                                                                                                                                                                                                        | 150.00   | 150.00   | 160.00   |        |        |
| TRAVAUX POUR TIERS                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2022     | 2023     | 2024     |        |        |
| - Heure d'ouvrier                                                                                                                                                                                                                                                                           | 40.00    | 50.00    | 50.00    |        |        |
| - Location horaire du tracteur, de la camionnette Kangoo                                                                                                                                                                                                                                    | 60.00    | 70.00    | 70.00    |        |        |
| - Entretien espaces verts – Katzenbach - Le Manoir                                                                                                                                                                                                                                          | Au réel  | Au réel  | Au réel  |        |        |
| - Ramassage à domicile d'un réfrigérateur                                                                                                                                                                                                                                                   | 10.00    | 10.00    | 10.00    |        |        |

\* gratuit mais limité

## **Présentation et approbation du budget primitif 2024.**

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Section de Fonctionnement : | 883 918,42 Euros |
| Section d'Investissement :  | 783 171,61 Euros |

## **Affaires générales**

### **Agrément de candidatures de permissionnaires de chasse.**

Monsieur Edouard Kirscher, locataire de la chasse, a déposé les dossiers de candidature pour les nouveaux permissionnaires en remplacement des démissionnaires, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse. Le Conseil Municipal donne son agrément aux candidatures de Messieurs Fabian Tschan, Andreas Meury, Johan Meyer, Hans Meyer et David Nussbaumer comme permissionnaires pour le lot unique de chasse de Durmenach.

### **Rénovation de la toiture de la maison forestière – demande de subvention.**

Le Conseil Municipal approuve le projet de réfection de la toiture de la maison forestière pour un montant de 54 000.00 euros HT (soit 64 800.00 euros TTC). Cette opération sera inscrite au budget 2024 et est susceptible de bénéficier d'une subvention de la CeA et du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (dispositif Fonds Verts valable uniquement pour ce qui concerne l'isolation).

## **Affaires du personnel**

Madame Émilie Humbert étant en arrêt de travail, la commune embauchera du personnel saisonnier pour les mois de juillet et août pour aider Monsieur Maximin Vetter dans ses tâches quotidiennes.

Madame Brigitte Kempf partira en retraite le 30 juin 2024. Madame Catherine Beck, l'actuelle remplaçante de Madame Kempf pendant ses absences ou congés, sera embauchée pour une durée de 8 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## **Affaires d'urbanisme**

### **Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.**

L'État doit mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes, après concertation du public, identifient des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations.

Ainsi les zones suivantes ont été retenues au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies :

- Énergies solaires thermique ou photovoltaïque sur toiture : à intégrer sur l'ensemble des zones urbanisées de la Commune et les bâtiments agricoles situés hors des zones urbanisées.
- Photovoltaïque sur ombrière : pour les parkings dont la surface de stationnement (non couvertes) est de plus de 500 m<sup>2</sup> à intégrer sur l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser de la Commune.
- Solaire photovoltaïque sur terrains agricoles : en attente de l'application du décret de la loi avant de statuer.
- Éolien terrestre : en attente d'une concertation avec les Communes et la Communauté de Communes du Sundgau.
- Méthanisation : pas de zones retenues.
- Géothermie profonde : pas de zones retenues.
- Géothermie de surface : à intégrer sur l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser de la Commune.
- Réseaux de chaleur : cibler les sites prioritaires avec plusieurs bâtiments proches (ex : école, église, foyer, Mairie pour un seul site).
- Hydraulique : à développer pour l'optimisation des équipements existants.

### **Grange de M. Lazlo Draskoczy.**

La grange abandonnée de M. Lazlo Draskoczy située au 12a rue de Bouxwiller présente des risques et dangers importants pour le voisinage. La procédure à suivre en cas de bien « présumé sans maître » sera engagée pour que la Commune de Durmenach remédie à cette situation.

### **Agglo Basel.**

Le projet des travaux de réfection des trottoirs pour lequel un dossier de demande de subvention a été déposé et approuvé par Agglo Basel, n'a pas encore débuté. Un maître d'œuvre sera contacté afin de démarrer ces travaux au niveau de la Rue du Château en 2025. Ce projet peut également bénéficier de l'aide de la CeA.

## Affaires scolaires

### Conseil d'école du 22/03/2024.

Les sujets abordés étaient les suivants : - Présentation des effectifs et des classes de l'année scolaire 2024/2025 - Organisation de la scolarité - Vote des horaires de classe pour la rentrée 2024 - Manifestations organisées par le RPI pour la fin d'année scolaire - La collaboration avec le SIAS et les communes - L'association « Les P'tits Coquins de l'école » - 3ème Conseil d'École : Vendredi 14 juin 2024

### Conseil du SIAS du 18/03/2024.

Les sujets abordés étaient les suivants : - Vote de crédit - Bons d'achat pour remerciements - Réfection de la toiture de l'école maternelle (Emprunt - Subventions possibles) - Personnel Syndical (Remboursement des frais de déplacement) - Compte Administratif 2023, Compte de Gestion 2023 et affectation des résultats - Budget 2024 - Divers

## Divers

### Commémoration.

La commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 10 novembre 2024. Il est prévu la célébration d'une Messe suivie de la cérémonie de commémoration puis de l'inauguration de la statue de la paix.

### Interventions en tant que Sapeurs-Pompiers volontaire de l'Adjoint technique.

Le relevé annuel des heures de mise à disposition de l'agent Maximin Vetter, Sapeur-Pompier Volontaire, s'élève à 35 h 04 pour l'année 2023.

### Atelier culinaire Com Com du Sundgau.

La Communauté de Communes du Sundgau organise un atelier culinaire destiné aux enfants de moins de 3 ans le 12 avril 2024 au foyer Saint-Georges. Le foyer sera mis à disposition à titre gracieux à la Communauté de Communes du Sundgau pour cette matinée.

### Rapport de l'ARS.

Un rapport de l'Agence Régionale de Santé concernant le logement insalubre situé 2 Rue du Château a été établi. La Commune de Durmenach demande à ce que les frais liés au nettoyage et à la désinfection de ce logement soient supportés par la locataire.

## Quête pour la Ligue contre le cancer

Les dons récoltés cette année  
s'élèvent à 4 446,00 €

Merci à tous les donateurs,  
ainsi qu'à Madame Jeannelle,  
déléguee, et à l'ensemble des  
quêteurs.



La Commune met en  
vente des lots de

## BOIS SUR PIED

S'adresser en Mairie





# Offre d'emplois saisonnier

Deux postes de saisonnier (35h/semaine)  
sont à pourvoir pour juillet et août 2024.

Nous recrutons des jeunes de 18 à 22 ans,  
avec permis B, pour travaux d'entretien, espaces verts  
et fleurs, aide quotidienne à l'agent technique communal.  
Déposez vos CV en Mairie

la Compagnie Mich'Min présente



MISE EN SCENE  
Jean-Charles Mattler

24, 25 mai 20h30 Foyer St Michel **RIESPACH**

31 mai, 1er juin 20h30 Salle polyvalente **WITTERSDORF**

8 juin 20h30, 9 juin 16h30 Espace Robelin **FERRETTE**

14, 15 juin 20h30 Cercle St Ulrich **MORSCHWILLER-LE-BAS**

21, 22 juin 20h30 Halle André Zundel **DURMENACH**

## Les Cuisinières

Venise et son fameux carnaval. Voilà la toile de fond de cette pièce de Carlo Goldoni, auteur italien du 18ème siècle qui nous relate, sur le ton de la comédie légère, l'affrontement entre maîtres et servantes, ou plutôt entre les maîtresses, bourgeoises désœuvrées qui exploitent leur personnel et les cuisinières qui roulent leurs patronnes dans la farine.

Catherine DROUVOT

Michel FRANKE

Elodie MATTTLER

Jean-Charles MATTTLER

Jean-Luc SCHMITT

Matthias WELLING

Auréliе GOLFIER

Régine HELL

Geneviève MATTTLER

Sarah PETER

Céline STOECKLIN

Anaïs WOEHREL

Son et Lumières David ANSTETT  
Musique Elodie & Pierre SCHULLER  
Régie Emmanuel EBERHARD



RESERVATIONS

**03 89 25 85 70**

[contact@ascstmichel-riespach.fr](mailto:contact@ascstmichel-riespach.fr)

ASC Saint-Michel de Riespach



**Bureau de Vote :**  
**au Foyer Saint Georges**  
**Dimanche 9 juin 2024**  
**de 8h00 à 18h00**